

Le Centre de Lutte Antituberculeux (CLAT)



 Conseil Général de la Gironde
Embellir la vie *pour toute la vie*

**Pour lutter contre la tuberculose
le Conseil Général met à votre disposition le CLAT**

Pourquoi un centre de lutte antituberculeux ?

La tuberculose est devenue rare dans notre pays, grâce à l'amélioration du niveau de vie et à la mobilisation des professionnels de santé. Cette bonne situation masque de grandes inégalités dans le monde et en France. En Gironde l'incidence de la tuberculose est de 7 nouveaux cas pour 100 000 habitants (chiffre 2004), soit environ 100 cas par an, avec une plus grande fréquence en ville.

EN 2006, PLUSIEURS STRATÉGIES EXISTENT POUR LUTTER CONTRE CETTE MALADIE INFECTIEUSE :

- **soigner** : le traitement antibiotique des malades est efficace mais long (environ 6 mois),
- **prévenir** : en vaccinant les jeunes enfants ou en limitant la transmission...

Les missions du CLAT de Gironde :

- informer sur la tuberculose,
- coordonner le dépistage des cas secondaires, en lien avec les différents intervenants : professionnels de santé, professionnels sociaux, institutionnels...
- permettre les dépistages,
- faciliter l'accès aux soins et aux traitements pour tous,
- contribuer à la surveillance de la maladie dans le département.

Qui vous répond ?

Des spécialistes pneumologues vous reçoivent sur rendez-vous.

Le CLAT du Conseil Général est un des acteurs du Réseau Tuberculose Gironde (RTG), qui réunit les professionnels de santé institutionnels (CHU, Université, ISPED, DDASS...), libéraux et tous les acteurs concernés par la tuberculose pour permettre une prise en charge coordonnée des malades et de leur entourage.

Où sont réalisés les dépistages ?

- dans les 5 antennes réparties sur le département : Bordeaux - Blaye - Langon - La Teste - Lesparre - Libourne,
- dans les prisons et maisons d'arrêts (dépistages systématiques).

Comment ça fonctionne ?

Le CLAT coordonne les dépistages en fonction du type de contact :

- ▣ familial ou amical,
- ▣ professionnel,
- ▣ scolaire,
- ▣ collectivité ou hébergement.

Il informe sur la conduite à tenir et dirige la personne pour :

un dépistage hors CLAT auprès de :

- médecins généralistes
- pneumologues libéraux
- consultations hospitalières
- médecine scolaire

un dépistage au CLAT :

- à la Maison Départementale de la Santé
- dans les Antennes du département pour un dépistage et avis de pneumologues.

Il centralise les résultats des dépistages pour faciliter la veille sanitaire.



En cas d'absence de couverture sociale ou de difficultés d'accès aux soins, le CLAT est habilité à fournir gratuitement un traitement anti-tuberculeux prophylactique (pour 3 mois) ou curatif (environ 6 mois).

**Vous avez le moindre doute,
contactez
le Centre de Lutte Antituberculeux
au 05 57 22 46 60**

**Maison Départementale de la Santé
2 rue du Moulin Rouge
33200 Bordeaux
www.cg33.fr**

Cachet de l'antenne la plus proche :